

TEXTE D'ANALYSE
N°14/2025

VALÉRIE LOOTVOET

PUBLICATION SUR LE SITE
WEB :
AUTOMNE 2025

DÉPOLITISER/REPOLITISER LE FÉMINISME ET LE GENRE ?

AUTRICE :
VALÉRIE LOOTVOET
Directrice de l'Université des
Femmes

Le « genre » constitue aujourd'hui un incontournable de nos grilles de lecture féministes, utile pour ne pas réduire et renvoyer les femmes à leurs « destins ». Il fait également l'objet d'une dépolitisation et d'une neutralisation, dans un usage qui dessert alors les femmes. Quels sont les enjeux en présence dans ces usages et mésusages du genre ? Cet article propose quelques réflexions à ce sujet.

Violences et politisation

Pour évoquer la question de la dépolitisation de certains concepts et faits placés au centre des revendications et modes opératoires féministes, l'on peut partir d'un cas d'école, et en l'occurrence d'un cas concret, celui du champ des violences que subissent les femmes. Comme le rappelle Pauline Delage, « *la violence conjugale est aujourd'hui reconnue comme une question de société légitime, il n'en a pas toujours été ainsi. C'est grâce aux mobilisations féministes des années 1970, qui définissent alors la violence dans le couple comme une violence faite aux femmes - produit des rapports de domination entre les hommes et les femmes -, que ce phénomène est sorti de la dénégation sociale dans laquelle il était tenu¹* ».

Il s'agit d'une cause féministe dont se sont emparées les associations, les institutions internationales et l'État. Les associations qui se préoccupent des conditions de vie des femmes le savent bien : les récits de vie rapportés par les femmes confirment qu'une grande majorité d'entre elles subissent des violences tout au long de leur vie et particulièrement depuis l'enfance, dans les espaces publics, mais surtout dans les espaces privés, où la prévalence des violences envers les femmes est la plus forte, émanant donc de personnes proches, en majeure

partie des hommes. La connaissance de ces faits n'évacue pas les violences commises contre les femmes comme un continuum toujours affiné dans ses conceptualisations. Celles-ci vont de l'élimination des fœtus féminins, en passant par les MGF (mutilations sexuelles féminines), des violences économiques pendant et avant le divorce, du suicide forcé, des crimes masculinistes, des crimes au croisement du capitalisme, du sexisme et du racisme dans les zones franches telles Ciudad Juarez (Mexique), du crime dit d'honneur comme du féminicide, récemment coulé en loi en Belgique, bref un ensemble d'horreurs dont la somme fait l'objet de cet excellent ouvrage *Féminicides : une histoire mondiale* (2022), par Christelle Taraud².

Cette violence, pour être ainsi politisée, mise dans l'arène public afin d'en faire une affaire politique qui n'est donc plus individuelle, a été nommée de manière différente selon les époques : il s'agit au départ de bien visibiliser les rapports de force en présence. L'on parle bien de violences conjugales, de violences faites aux femmes et l'on va parfois même jusqu'à nommer les choses au plus près, en les qualifiant de violences masculines. L'approche collective est présente : il s'agit bien de la connaissance et de la reconnaissance d'un rapport social de sexe, d'une approche dans laquelle les hommes en tant que classe assurent leur domination sur les femmes par différents mécanismes, dont l'exclusivité de la violence. Tout le monde peut ainsi s'en faire une représentation et savoir de quoi il s'agit, quitte à les dénier.

La question du genre et la dépolitisation du féminisme

Parallèlement, la généralisation d'autres concepts, développés et popularisés au départ de sociologues français autant qu'anglo-saxons, dévoile progressivement la notion de genre, ou *gender*, dès les années 1990. Ce concept porte en lui une utilité intéressante, nommée initialement en nos contrées « socialisation », ou « habitus », celle de montrer que le fait d'être femme ou homme ne constitue pas un déterminisme intégral : le genre, comme apprentissage d'un rôle social, constitue une grille de lecture qui permet de ne pas rabattre ou réduire les femmes sur leurs fonctions sexuelles et reproductrices (« *tota mulier in utero* »)³. Mais il va aussi proposer quelques défis dans ses trajectoires d'appréhension, notamment académique.

Si l'on devait en faire un bref résumé généalogique, l'on pourrait reprendre celui proposé par Arlette Gautier⁴ qui l'écrit en ces termes : « *Ainsi, Kate Millett expose dans sa thèse écrite à l'Université de Columbia : "Il existe entre les sexes une situation du type de celles que*

Max Weber définit comme un rapport de domination et de subordination." [Millett, 1969 ; 1971, p. 38-39], rapport qu'elle va nommer patriarcat. En France, Colette Guillaumin nomme, bien avant le mouvement MeToo, « sexage » l'appropriation du corps des femmes, que ce soit par le mari, un collègue, un inconnu [Guillaumin, 1978]. Par la suite, de nombreuses études ont utilisé le concept de genre comme construit sociohistorique par opposition au « sexe », qui serait un « donné » biologique et invariant. Cependant, depuis les travaux de Judith Butler [1990] pour la philosophie et de Candace West et Don Zimmerman [1987] pour la sociologie, le genre est repensé à partir d'une perspective processuelle et interactionnelle, non comme une propriété individuelle, mais comme quelque chose qui se réalise au fil des interactions. Cette définition va jusqu'à affirmer que le genre serait une performance qui n'est plus liée à l'appartenance à un groupe social discriminé. »

La dernière définition nous intéresse pour ce qu'elle dit d'un contexte d'affaiblissement progressif des luttes et savoirs féministes, notamment à l'occasion de l'infiltration opportune de « la question des hommes ». Et ce, non pas dans une approche dialectique (il n'est pas possible de parler de la domination des femmes sans parler des hommes, l'approche étant dialectique comme elle l'est dans les trois rapports sociaux que sont ceux de sexe, de classe et de race⁵ mais dans une approche qui postule l'« oubli » des hommes par la cause. D'après celle-ci les hommes devaient être intégrés au féminisme, les hommes auraient un rôle à jouer dans cette cause, les hommes devraient se contracepter pour soulager les femmes de la charge mentale, les pères devraient être mieux défendus et avoir plus de congés, les hommes sont infantilisés par les femmes... Nous avons ici, en forçant un peu le trait, le glissement classique de la litanie masculiniste).

Cet affaiblissement, qui existe également dans d'autres luttes, est certainement lié à la massification (par les médias et d'autres moyens culturels tels que la littérature, les essais et les productions audio-visuelles) ou encore à l'académisation du féminisme (c'est-à-dire la dilution d'un mouvement social d'émancipation des femmes de leur domination par les hommes, dont la portée initiale est alors mécomprise par tout un chacun qui s'en réclame). De plus, le mouvement, comme celui des luttes sociales du salariat, va être traversé par la libéralisation de la société ou même sa néo-libéralisation : les classes et leur organisation structurelle sont ringardisées et considérées comme « un vieux truc de vieux boomer marxiste », alors qu'on vante les mérites d'un individu neuf, performé et performant, sans passé, sans

contexte, sans liens, sans position sociale, auto-produit et auto-régulé, maître d'un destin auto-porté. Dans cette conception, on est libre de se vendre, libre de se définir, de se construire comme de se déconstruire, libre de se prostituer, libre de recevoir des coups, etc., sans que n'intervienne plus aucun élément de production sociale. « *Le genre serait une performance qui n'est plus liée à l'appartenance à un groupe social discriminé* », comme le dit Arlette Gautier, déjà citée plus haut.

De son appréhension comme mécanisme de socialisation à celle de performance individuelle détachée de sa classe, l'on voit le trajet d'une dépolitisation qui est, bon an mal an, celle du genre. Cette situation pousse certaines militantes à poser cette question, de manière assez piquante : « Le genre n'est-il pas au sexe ce que le développement personnel est aux luttes collectives des femmes ? » ; ce qui est un peu l'équivalent, dans un autre secteur, de « l'écologie sans la lutte de classe, c'est du jardinage⁶ ». Les logiques sexuées sont traversées par ces mêmes trajets de réduction du collectif à celle de l'individu.

Conséquences et réaction

Si nous sommes parties du cas de la politisation des violences faites aux femmes, c'est qu'il constitue un cas d'école de ce qui est décrit ici : aujourd'hui, pour parler des violences faites aux femmes, l'on parle des violences de genre, dans certains milieux politiques, académiques ou même militants.

Pour autant, la critique portant sur cette manière de dire et de produire des résistances à ces mêmes violences, émanant des actrices et expertes terrain, tend à réfuter cette approche, cette utilisation et cette dénomination. En effet, ces expertes et experts observent que l'utilisation du « genre » induit la disparition ou la réduction de la prise en compte politique des violences faites aux femmes qui ne sont plus nommées, et sont ainsi dépolitisées et neutralisées. C'est ce que développe le Grevio, Groupe d'experts sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes, dans son Rapport de 2020⁷.

Il avance ce constat : « *En Belgique, la neutralité du point de vue du genre de lois, de circulaires ou de plans d'action se prolonge, voire est aggravée par une tendance à mettre sur le même plan symétrique les femmes et les hommes parmi les personnes victimes et auteures des*

violences couvertes par la convention. À titre d'exemple, l'outil d'évaluation des risques promu par les autorités indique qu'il serait « dépassé » de se focaliser sur les violences faites aux femmes lorsqu'on parle de violences domestiques ; une campagne récente sur le viol lancée par les pouvoirs publics adressait le message « le viol n'a pas de sexe » ; ou encore, on peut lire dans la présentation du PAN 2015-2019 sur le site de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) que « la Belgique souhaite, à travers le plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019, intensifier ses efforts pour prévenir et lutter contre toutes les formes de violence basée sur le genre à l'égard des femmes et des hommes ».

L'indicateur du genre porte un potentiel effet pervers : introduire les hommes comme victimes de violences à part égale, sans plus aucune structure sociale de domination. Hommes et femmes ne constituent plus des catégories sociales inscrites au sein d'un profond déséquilibre en termes de droits, mais des individus parfaitement égaux. En conclusion, les hommes, désormais, sont des femmes comme les autres.

Pour conclure, on peut faire deux propositions. D'abord de conserver le genre comme une grille d'analyse, et non une fin en soi. Un outil, une méthode, une grille de lecture. Ce qu'il est en fait, simplement au départ. Relisons les travaux d'Erving Goffman à ce sujet, notamment *L'Arrangement des sexes*⁸ (1977). Il est important, et même fondamental, de garder cette approche dans le contexte politique actuel de renvoi des femmes à leurs capacités sexuelles et reproductives et des hommes aux pouvoirs politiques, économiques, symboliques.

Ensuite, remettre au cœur de nos compréhensions la différence entre relation, qui est appariée à l'individu, et rapports sociaux, qui traitent de classe. Cela signifie réappréhender les hommes et les femmes comme le cœur de rapports d'intérêts antagoniques, établis autour d'un enjeu, comme l'a théorisé, entre autres, Danièle Kergoat ; celui de l'exploitation des femmes par les hommes. Les rapports de classe sont inégalitaires, mais doivent produire, grâce aux luttes, des rapports de force collectifs devenant équilibrés... et idéalement, donc, tendre vers l'égalité.

Telles nous semblent être les conditions d'une repolitisation et donc d'une sortie de l'unique individualisation des rapports femmes/hommes et du genre. Ainsi, repolitiser le genre en le réintroduisant dans son rapport de classe, comme élément spécifique au féminisme, permet

alors d'éviter que la convergence des luttes devienne le paravent d'une déconstruction de la classe des femmes, qui seraient invitées à ne plus faire corps au nom de leur hétérogénéité⁹.

Notes

¹ P. Delage, *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*, Presses de Sciences Po, 2017.

² C. Taraud, *Féminicides : une histoire mondiale*, La Découverte, 2022.

³ « Tota mulier in utero » est une expression latine dont la signification est « La femme tout entière est dans son utérus », à savoir : les femmes ne sont valables et compétentes que par leurs capacités reproductives et maternelles.

⁴ A. Gautier, « Les violences de genre : définition, théories et politiques », *Autrepart*, n°85, 2018.

⁵ Un rapport social est une relation antagonique entre deux groupes sociaux, établi autour d'un enjeu, rapport conflictuel, et de production matériel et idéal, défini par D. Kergoat, « Comprendre les rapports sociaux », *Raison présente*, n°178, 2011, p. 11-21.

⁶ L'expression semble venir du syndicaliste et militant brésilien Chico Mendes (1944-1988), elle a été reprise et réinventée sous de nombreuses formes.

⁷ Rapport d'évaluation sur les mesures d'ordre législatif donnant effet aux dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des violences domestiques (Convention d'Istanbul). Belgique, Grevio, 2020, disponible ici : https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/rapport_du_grevio_sur_la_belgique.pdf. La citation qui suit vient de la page 14. De même : « En 2006, lors d'une conférence interministérielle, les ministres fédéraux, régionaux et communautaires de Belgique ont adopté une définition commune de la violence, entre partenaires laquelle reconnaît le caractère systémique des violences en tant que « manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes encore à l'œuvre dans notre société ». Le GREVIO note cependant que cette définition n'est pas systématiquement à la base de toutes les politiques et mesures proposées, lesquelles tendent parfois à neutraliser le caractère genré des violences qui affectent de manière disproportionnée les femmes. On observe par ailleurs que, dans les documents officiels, le vocable « violences de genre », qui peut être utilisé pour faire référence aux violences contre les hommes, est préféré à celui de « violences à l'égard/à l'encontre des femmes » ou de « violences contre les femmes ». Le GREVIO apprécie la volonté des autorités de mener une politique de lutte contre la violence fondée sur le genre de manière holistique, en prenant en compte toutes les victimes (y compris celles d'un autre sexe, ainsi que les personnes transgenres et de genre non binaire) sans discrimination. Il souligne dans le même temps l'importance pour les politiques et les mesures de cibler de manière distincte la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre. A défaut d'une telle distinction, les violences faites aux femmes risquent d'être invisibilisées et de ne pas trouver de réponse adéquate au sein des politiques en tant que phénomène structurel lié au système de domination et de stéréotypes sexistes contre les femmes. Il convient en effet de placer au centre de ces politiques la réalisation que les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes agissent autant comme la cause que comme la conséquence de la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, ce qui les différencie des autres formes de violence. Dans ce contexte, le GREVIO rappelle que selon l'article 4, paragraphe 4, de la convention, les mesures spécifiques qui sont nécessaires pour prévenir et protéger les femmes contre la violence fondée sur le genre ne sont pas considérées comme discriminatoires. »

⁸ E. Goffman, *L'Arrangement des sexes*, La Dispute, mars 2002.

⁹ Lire à ce sujet J. Danielle, « "Nous" les femmes : sur l'indissociable homogénéité et hétérogénéité de la catégorie », *L'Homme & la Société*, n° 176-177, 2010.